

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 31 MAI 2017 A 20H30

Membres du Conseil Municipal présents : ALASSET Mathieu - MOUYON Bruno - HAMON Alain - POUZAC Michel - BICARD Dominique - MOLAS Jean-Robert - LAFONT Yves - BARON Alain - BENETTI Benjamin- ASTIE Cédric - GLEYZES Frédérick - DANIAU Jean-Louis.

Membres du Conseil Municipal absents sans procuration : DUGUET Jasmine - JAN Emeline.

Secrétaire de séance : MOUYON Bruno.



Ordre du jour

1/TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2017:

- validation devis
- demande de subventions

2/SUBVENTIONS 2017 ASSOCIATIONS MONTGAILLARDAISES

3/ QUESTIONS DIVERSES:

- Ressources Humaines: réflexion sur l'organisation interne à la rentrée scolaire 2017/2018



Ouverture de la séance à 20h45.

Départ de Monsieur ASTIE Cédric à 21h35.

1/ TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS 2017: 7 points

Divers investissements ont été prévus au BP 2017.

Afin de réaliser les travaux envisagés, il convient de délibérer pour chacun d'entre eux et d'autoriser

Monsieur le Maire à faire les demandes de subventions afférentes.

- Hotte semi-professionnelle :

Monsieur le Maire propose l'installation d'une hotte semi-professionnelle à la Salle des Fêtes.

Divers devis ont été établis. Après étude, Monsieur le Maire propose de retenir le devis de la Société

ACTION FROID à Pamiers qui propose une main d'œuvre et un déplacement à moindre coût pour un

matériel équivalent. Le devis s'élève à un montant de 1488 € TTC.

Le montant a été budgétisé au BP 2017 en investissement au 2184/Mobilier.

Pas de subvention pour cette opération.

L'installation de la hotte à la Salle des Fêtes est approuvée à l'unanimité- 12 voix pour.

(Délibération n°1).

- PAC : Pompe à chaleur :

Suite à une panne de la climatisation (chaud/froid) de la Salle des Fêtes en 2016, il est urgent de

procéder à son remplacement ou à sa réparation.

Divers devis ont été réalisés avec remplacement/réparation de la pièce défectueuse ou remplacement total de la climatisation. Après étude, Monsieur le Maire propose de retenir le devis

de la Société ACTION FROID à Pamiers qui propose le remplacement du compresseur avec une main

d'œuvre et à déplacement à moindre coût. Le devis s'élève à un montant de 7114.92 € TTC.

Le montant a été budgétisé au BP 2017 en investissement au 615221/Entretien des Bâtiments.

Pas de subvention pour cette opération.

Le remplacement du compresseur de la climatisation à la Salle des Fêtes est approuvé à l'unanimité-

12 voix pour **(Délibération n°2).**

- Réfection du système campanaire :

Les travaux concernant le système campanaire de l'Eglise se poursuivent.

Après remplacement des brides de la Cloche n° 2 de l'église, il apparaît qu'une fissuration suite à

affaissement par pénétration d'eau au niveau des embases de paliers empêche la sonnerie en volée

balancée ; un défaut mécanique du moteur a été également relevé.

Il convient donc de créer des semelles et ferrures pour mise sur billes et de remplacer le moteur de

volée de la Cloche n°2.

Monsieur le Maire propose de retenir le devis proposé par la Société LAUMAILLE qui a réalisé les

travaux jusqu'à aujourd'hui.

Le devis s'élève à un montant de 3120 € TTC.

Le montant des réparations est budgétisé en investissement au 2313/Immos en cours.

Vote à l'unanimité-12 voix pour la réparation des Cloches et pour une éventuelle demande de

subvention au Conseil Départemental (**Délibération n°3**).

- Achat de mobilier scolaire :

En raison de l'ouverture d'une classe à la rentrée prochaine, il est nécessaire de commander du

mobilier scolaire (bureaux, cloisons, armoire, tableau blanc).

Monsieur le Maire présente le devis établi par Manutan pour un montant de 2942.16 € TTC.

Le montant est budgétisé en investissement au 2184/Mobilier.

Une demande de subvention au Conseil départemental sera effectuée pour ouverture de classe.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation du devis de Manutan pour l'achat du

mobilier ainsi que l'autorisation d'effectuer une demande de subvention au Conseil Départemental.

Vote à l'unanimité-12 voix pour l'achat de mobilier scolaire et pour une demande de subvention au

Conseil Départemental (**Délibération n°4**).

- Achat d'un garage à vélo :

Afin de permettre aux enfants de venir en vélo à l'école, Monsieur le Maire propose l'acquisition

d'un garage à vélo qui sera installé à l'entrée de l'école.

Monsieur le Maire présente le devis établi par Manutan pour un montant de 368.40 TTC €.

Le montant est budgétisé en investissement au 2154/Autres matériels.

Pas de subvention pour cette opération.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation du devis de Manutan pour l'achat du

garage à vélo.

Vote à l'unanimité-12 voix pour l'achat du garage à vélo (**Délibération n°5**).

- Achat d'un défibrillateur :

Dans un souci de santé et de sécurité , Monsieur le Maire propose l'acquisition d'un défibrillateur qui sera installé à l'entrée d'un des Bâtiments Communaux.

Monsieur le Maire présente le devis établi par Manutan pour un montant de 1606 € TTC.

Le montant est budgétisé en investissement au 2188 et en fonctionnement au 60632.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation du devis de Manutan pour l'achat du

défibrillateur. Pas de subvention pour cette opération.

Vote à l'unanimité-12 voix pour l'achat du défibrillateur (**Délibération n° 6**).

- Déplacement du monument aux morts :

Afin d'assurer la sécurité du public lors des journées de commémoration, Monsieur le Maire propose

le déplacement du monument aux morts de telle sorte que les personnes ne circulent plus sur la

voie publique.

Il présente le devis de l'entreprise de Pompes Funèbres MASALVATELLA à Villefranche de Lauragais

pour un montant de 2300 €.

Le devis prévoit : - le démontage du monument,

- la démolition du socle et de l'allée,

- le bâti d'un muret et d'un nouveau socle,

- la création d'une allée,

- le remontage du monument.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal la validation du devis de Pompes Funèbres

MASALVATELLA pour le déplacement du monument aux morts et le réaménagement du site.

Le montant a été budgétisé au BP 2017 en investissement au 615221/Entretien des Bâtiments.

Pas de subvention pour cette opération.

Vote à la majorité -10 voix pour -1 abstention- 1 contre (**Délibération n°7**).

Pour information, le Columbarium au cimetière sera programmé ultérieurement.

2/SUBVENTIONS COMMUNALES : (9)

Départ de Monsieur ASTIE Cédric à 21h35.

Monsieur le Maire rappelle que l'attribution de subvention est facultative et doit faire l'objet d'une demande .

Par ailleurs, toute association doit fournir son bilan annuel.

Enfin, toute subvention doit être utilisée et correspondre à la réalisation d'un réel projet.

- Subvention 2017 de l'ACCA :

Suite à la demande de subvention de l'ACCA pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'ACCA et d'augmenter le montant de la subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 200 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à la majorité -10 voix pour et 1 voix contre pour la subvention de l'ACCA (**Délibération n° 11**).

- Subvention de l'EPAM :

Suite à la demande de subvention de l'EPAM pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à l'EPAM et d'augmenter le montant de la subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 200 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à l'unanimité -11 voix pour la subvention de l'EPAM (**Délibération n° 12**).

- Subvention du Club du 3^{ème} Age :

Suite à la demande de subvention du Club du 3^{ème} Age pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Club du 3^{ème} Age.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 1150 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à l'unanimité - 11 voix pour la subvention du Club du 3^{ème} Age (**Délibération n° 13**).

- Subvention au Comité des Fêtes :

Suite à la demande de subvention du Comité Des Fêtes pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Comité Des Fêtes.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 3250 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à l'unanimité -11 voix pour la subvention du Comité Des Fêtes (**Délibération n° 14**).

- Subvention à IDDEAL :

Suite à la demande de subvention d'IDDEAL pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à IDDEAL et d'augmenter le montant de la subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 200 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à l'unanimité -11 voix pour la subvention d'IDDEAL (**Délibération n° 15**).

- Subvention au Petit Théâtre :

Suite à la demande de subvention du Petit Théâtre pour l'année 2017, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Petit Théâtre et d'augmenter le montant de la subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 200 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à l'unanimité -11 voix pour la subvention du Petit Théâtre (**Délibération n° 16**).

- Subvention à la FNACA :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la FNACA et d'augmenter le montant de la subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 60 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à l'unanimité -11 voix pour la subvention de la FNACA (**Délibération n° 17**).

- Subvention au Resto du Cœur :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention au Resto Du Cœur et d'augmenter le montant de la subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 60 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à l'unanimité -11 voix pour la subvention des Resto Du Cœur **(Délibération n° 18)**.

- Subvention à la Prévention Routière :

Comme les années précédentes, Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal d'attribuer une subvention à la Prévention Routière et d'augmenter le montant de la subvention pour l'année 2017.

Monsieur le Maire propose donc de fixer cette subvention à 60 euros et demande au Conseil Municipal de se prononcer sur l'attribution de cette subvention et sur son montant.

Vote à l'unanimité -11 voix pour la subvention de la Prévention Routière **(Délibération n° 19)**.

2/ Ressources Humaines : 2 points

- En raison de la formation d'un agent de service et d'un animateur à l'ALAE, il convient de

Recruter, pour surcroît d'activité pour quelques heures, deux contractuels sur cette période.

A savoir, un adjoint d'animateur du 7 au 13 juin et un adjoint technique du 14 au 20 juin 2017 en

renfort de l'équipe en place.

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil de recruter 2 contractuels sur ces périodes.

Vote à l'unanimité- 12 voix pour le recrutement pour surcroît d'activité de 2 contractuels pour les

périodes déterminées **(Délibérations n°8 et n°9)**.

- Monsieur le Maire informe l'équipe municipale qu'en raison de l'ouverture d'une 4^{ème} classe

à la rentrée prochaine, une seule ATSEM sera nécessaire.

Par ailleurs, il annonce qu'une des deux ATSEM en poste sur la Commune a fait sa demande de

mutation au 1^{er} septembre 2017.

Par conséquent, le recrutement d'un(e)(e) Directeur (trice) d'ALAE titulaire du BPJEPS est nécessaire

et à envisager pour la rentrée prochaine.

Il pose également la pertinence de la question de la création du poste d'animation actuellement

contractualisé en vue d'une sédentarisation du poste.

3/Questions diverses :

- Eclairage du City Stade :

Monsieur le Maire présente à l'équipe municipale le devis établi par le SDEHG pour l'éclairage du City Stade. Il s'élève à un montant de 20625 € avec une estimation de la part restant à la charge de la commune à 5377 €.

Le devis étant jugé trop élevé, une demande de révision du devis et du projet est envisagée avec suppression d'un mât.

- Eclairage du Chemin de Ramade :

Une demande de devis a été adressée à Monsieur IZARD, président du SDEHG.

Le devis est estimé entre 5000 et 7000 €. Il comprend l'installation de LED sur les poteaux électriques existants, l'installation de candélabres (2 à 3) jusqu'à l'arrêt de bus (avec partie souterraine) et éclairage de l'abri de bus.

L'équipe municipale propose une nouvelle demande sans candélabre et sans LED sur les poteaux électriques existants et uniquement l'éclairage de l'abri de bus.

- Diagnostic énergétique des Bâtiments Communaux :

Le SDEHG propose un diagnostic des Bâtiments communaux pour un montant de 300€ TTC soit 5% du coût (le restant étant à la charge du SDEHG, de la Région et de l'ADEME).

Monsieur le Maire propose l'étude de l'école.

Vote à la majorité- 10 voix pour- 1 contre un diagnostic énergétique de l'école pour un montant de 300€ à la charge de la Commune (**Délibération n°10**).

- Audit du Cimetière :

Le Groupe Elabor (Cimetières de France) propose un diagnostic gratuit du Cimetière en vue d'une meilleure gestion du Cimetière.

Diagnostic à programmer entre le 12 et 16 juin 2017.

- Autres informations :

-une demande de devis à JADE a été effectuée pour l'entretien des Espaces Verts de la commune.

-la Commission des Impôts se réunira le 10 juillet 2017.

- un devis pour le démontage des Algécos a été demandé à titre d'information (coût 6221.20€).

- un SAS de sécurité sera réalisé à l'entrée de l'école devant la salle de réunion suite à une nouvelle répartition de la cour attribuée au logement locatif. L'équipe municipale remercie le locataire pour la sécurité des enfants. Remarque : le garage vélo sera placé dans le SAS.

- La question de la pertinence d'un passage supplémentaire de l'épaveuse est posée. La question sera abordée en Conseil communautaire.

-Information d'une demande d'administrés concernant un système d'assainissement non collectif avec rejet des eaux traitées dans le fossé communal, chemin de Ramade suite à une étude géologique à la demande du SMEA révélant inaptitude de la parcelle à l'infiltration.

-Monsieur le Maire fait part à l'équipe municipale d'une demande d'une administrée concernant la dangerosité d'un cyprès à proximité d'une concession familiale. L'intervention d'un professionnel a confirmé la non-dangerosité du cyprès mais a préconisé son éventuel élagage dans un souci d'esthétisme. L'administrée peut donc être tout à fait rassurée.

Clôture de la séance à : 22h30.

Le Maire, B.MOUYON.